

DEMANDE D'ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES EN CAS DE CREDIT-TEMPS FIN DE CARRIERE (SPC 149.01)

Si vous diminuez vos prestations d'1/5 dans le cadre d'un emploi en fin de carrière, vous aurez droit, à partir du 1er juillet 2017 et ce jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge légal de la pension, à une indemnité complémentaire mensuelle en plus de l'allocation que vous recevez de l'Office National de l'Emploi.

- A partir de 60 ans dans le cadre de la CCT n° 103 du 27 juin 2012.
- A partir de 55 ans dans le cadre de la CCT n° 137 du 23 avril 2019.

A COMPLETER PAR L'OUVRIER/OUVRIERE

Nom : Prénom :

Rue : Nr : BP :

Code postal : Commune :

Numéro de registre national : ____ / ____ / ____ N° de téléphone :


E-mail :

Je suis en crédit-temps fin de carrière (1/5) depuis le/...../..... au/...../.....

- Je joins à la présente une copie du formulaire C62 (l'accord de l'ONEM) prouvant que je bénéficie d'une allocation de l'ONEM.
- Chaque fois que je reçois une attestation de l'ONEM, je m'engage à l'envoyer immédiatement à Volta fse afin de garder mes droits.
- Je m'engage à prévenir immédiatement Volta fse en cas de reprise du travail.
- Au début du crédit-temps fin de carrière, j'étais en service au sein d'une entreprise ressortissante de la SCP 149.01.
Nom ou dénomination sociale de l'employeur :
N° d'entreprise : N° ONSS :/.....
Date d'entrée en service :/...../.....

Le paiement peut être effectué sur le numéro de compte suivant :

IBAN :

 Date : / / (jj/mm/aaaa) Signature travailleur :
Ecrivez ci-dessous 'Déclaré sincère et véritable' :

CRÉDIT-TEMPS EN FIN DE CARRIÈRE

Lorsque vous diminuez vos prestations d'**1/5** dans le cadre d'un emploi en **fin de carrière**, vous avez droit depuis le 1er juillet 2017 et ce jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge légal de la pension, à une **indemnité complémentaire mensuelle en plus de l'allocation que vous recevez de l'Office National de l'Emploi**.

- A partir de 60 ans dans le cadre de la CCT n° 103 du 27 juin 2012.
- A partir de 55 ans dans le cadre de la CCT n°137 du 23 avril 2019 (pour les travailleurs ayant une longue carrière, un métier pénible ou provenant d'une entreprise en difficulté ou en restructuration).

Si vous demandez un crédit-temps pour une période limitée, vous pouvez prolonger cette période à tout moment. Vous informez Volta fse de la prolongation et envoyez une copie du nouveau formulaire C62.

Si, pour une raison ou une autre, vous mettez fin prématurément à votre crédit-temps, veuillez en informer (par écrit) Volta fse le plus rapidement possible.

L'indemnité complémentaire est un supplément aux allocations que vous recevez de l'ONEM. Si vous bénéficiez d'un crédit-temps sans allocations de l'ONEM, vous n'avez pas non plus droit à l'indemnité complémentaire de Volta fse.

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYÉE A VOLTA, AVENUE DU MARLY 15/8, 1120 BRUXELLES OU A FBZ-FSE@VOLTA-ORG.BE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds de sécurité d'existence des électriciens (Volta fbz-fse). Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Volta fbz-fse traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.01. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social (privacy@volta-org.be).